

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- 22 novembre 2022 -

L'an deux mille vingt-deux, le mardi vingt-deux novembre, à 20 heures 00, le conseil municipal de la Commune de Marin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de M. Pascal CHESSEL, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 18
Présents : 14
Pouvoirs : 4

Date de convocation : 14/11/2022

Présents Mmes et MM. Pascal CHESSEL, Caroline SAITER, Carmen VIÑUELAS, Jérôme MOULLET, Paolo GAETANI, Christine LEFEVRE, Colette DELALEX, Jacques MARILLET, Sylvaine FLORET, Carine FERNEX, Aude RIGOLLET, Audrey BERNADON, Alain RAPPART, JOURNET Catherine.

Excusés : M. Gilbert NOIR donne pouvoir à M. Jérôme MOULLET
Mme Vanessa MÉRIGUET donne pouvoir à Mme Colette DELALEX
M. Benoit TEPPE donne pouvoir à Mme Audrey BERNADON
M. Mathieu BAYON donne pouvoir à Mme Caroline SAITER

Le conseil a choisi pour secrétaire : Mme Carmen VIÑUELAS

OBJET : Décision modificative n°1 du budget 2022

Délibération n° 2022 11 22 - 08

Vu le budget primitif 2022 voté le 5 avril 2022 ;
Considérant qu'il y a lieu d'apporter des modifications mineures aux crédits ouverts ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 3 abstentions de Audrey BERNADON + pouvoir et Alain RAPPART
- 15 voix « pour »

🚩 APPROUVE les modifications de crédits comme suit :

DEPENSES			RECETTES		
ART	LIBELLE	MONTANT	ART	LIBELLE	MONTANT
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
023	Virement section d'investissement	21 200.00			
615221	Entretien des bâtiments publics	6 000.00			
61551	Entretien matériel roulant	4 000.00	6419	Remb sur rémunérations	3 000.00
6168	Primes d'assurance	700.00	74121	Dotations solidarité rurale	1 000.00
6226	Honoraires	4 000.00	73224	Fds départ taxe add DMTO	31 000.00
6232	Fête et cérémonies	2 500.00	752	Revenu des immeubles	8 000.00
6355	Taxe sur véhicules	600.00	7788	Remb sur sinistres	10 000.00
6518	Redevances logiciels	1 100.00			
6531	Hausse point indice Indemn élus	1 000.00			
6541	Créances admises en non valeur	400.00			
65548	Contributions organisme regroupé	3 000.00			
6574	Subventions aux associations	8 000.00			
6817	Dotations aux provisions	500.00			
	TOTAL...	53 000.00		TOTAL...	53 000.00

SECTION D'INVESTISSEMENT					
2111	Achats de terrain	- 179 156.00	021	Virement section fonctiont	21 200.00
2112	Achats de terrain	179 156.00			
2183	Matériel informatique école	400.00	10226	Taxe aménagement	10 000.00
2188	Autre matériel	3 200.00			
2315	Travaux voirie communale	30 000.00	1342	Subv amendes police	8 000.00
2315	Travaux carrefour à feu Avonnex	12 991.00			
2315	Trx SYANE ch de Moruel	9 309.00			
2315	Solde trx SYANE ch Stade	- 16 700.00			
21534-041	Part SYANE ch Moruel	58 700.00	13258-041	Part SYANE ch Moruel	58 700.00
2152-041	Installation de voirie	57 600.00	27638-041	Créances immob autres ets public	338 842.00
2112-041	Terrain de voirie	281 242.00			
	TOTAL...	436 742.00		TOTAL...	436 742.00

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,

Le Maire,

La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, faire l'objet d'un recours administratif, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble.

Publiée le : 24 NOV. 2022